



## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),  
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 24 mars 2022,  
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| Préavis municipal n° 10 (22) : | Demande d'adoption d'un crédit pour la réalisation de la mesure de sécurisation de l'adduction en eau potable pour la partie basse du village |
| Préavis municipal n° 11 (22) : | Demande d'adoption d'un crédit pour le traitement des archives historiques non-inventoriées   |
| Préavis municipal n° 12 (22) : | Demande d'adoption d'un crédit pour la création d'un jardin du souvenir   |

Les électeurs peuvent consulter cette décision au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 25 mars 2022

LA MUNICIPALITE



Commune de  
**Champagne**

Greffe municipal  
Rue du Village 1  
1424 Champagne

024 436 04 20  
champagne@champagne.ch  
www.champagne.ch